

Sujet : [INTERNET] Parc éolien Grande Contrée Charleville

De : >

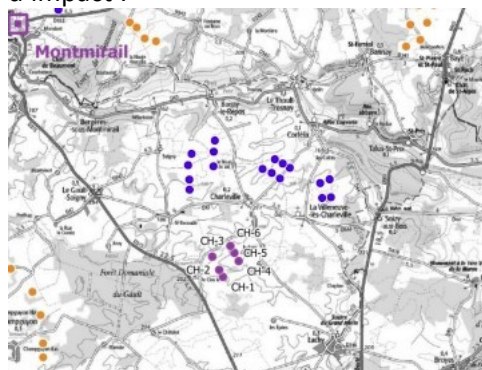
Date : 07/12/2023 à 23:29

Pour : <ddt-participations-public@marne.gouv.fr>

Madame ou Monsieur,

Ayant l'habitude de venir à Charleville chez des amis, j'ai été informé du projet d'un nouveau parc éolien autour de ce village tranquille et suis horrifié de ce qu'il pourrait devenir si ce nouveau parc venait compléter l'encerclement de Charleville.

L'encerclement de Charleville est évident sur la carte ci-dessous extraite de la figure 15 page 28 de l'étude d'impact :



Sur cette carte apparaît en rouge les 6 éoliennes de 135m de haut du projet de la Grande Contrée en direction du sud-ouest de Charleville alors qu'apparaissent en violet les 17 éoliennes existantes situées au nord-ouest, au nord-est et à l'est.

De ce fait, il est évident que les photomontages montrent que les éoliennes seront vues de tous les points du village et de toutes les entrées et sorties de Charleville. La lecture des photomontages montre que les éoliennes sont visibles de partout et par chaque habitant sauf quand le photomontage a été fait le long d'un mur de maison ou devant un arbre. L'impact sur la vie du village sera donc énorme.

Une étude d'impact sur la santé est obligatoire. Elle est fournie dans le dossier d'enquête publique. Cependant, il est étonnant que le rapport communiqué comporte 39 pages (numérotation X/39) mais que les trois pages de conclusion, numérotées 37/39, 38/39 et 39/39 ne figurent pas dans le dossier publié par la Préfecture. Quand on connaît l'impact du bruit des pales quand il y a du vent (but cherché pour implanter des éoliennes !), l'effet stroboscopique fatigant car quel que soit l'angle du regard il y aura au moins deux éoliennes visibles ne tournant pas dans le même plan et l'effet de flash la nuit, est-ce anodin de ne pas avoir les conclusions de l'influence sur la santé des 6 éoliennes envisagées en plus des 17 existantes. Une étude portant sur l'impact des 23 éoliennes devrait être faite car l'étude des 6 nouvelles ne donnent qu'une vue éminemment partielle de l'impact sur les habitants de Charleville.

En ce qui concerne la faune, l'étude de la LPO signale un risque très élevé pour le vanneau huppé, espèce en danger, que nous aimons tant croiser lors de nos promenades autour de Charleville.

Enfin, je voudrais rappeler qu'il ne sera plus possible de voir et de photographier l'église Saint Pierre, classée monument historique depuis 1920 sans que ce ne soit sur fond d'éoliennes. Il en sera de même par exemple au monument en mémoire de la 1^{ère} victoire de la Marne en contradiction avec la classification par l'UNESCO de cette zone comme mémoire de la 1^{ère} guerre mondiale.

Ces quelques éléments montrent que, pour une faible production électrique marginale eu égard au nombre de jours qui se réduisent où le vent sera suffisant, l'impact sur la vie dans Charleville, ses habitants et sa faune sera extrêmement fort. C'est pourquoi, j'émet un avis totalement négatif sur le projet et m'y oppose avec vigueur.

En espérant que le bon sens va prévaloir avec un avis défavorable du Commissaire enquêteur,

Bien sincèrement